

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Band: 22 (1950)

Heft: 2

Rubrik: Informations

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Une cuisine de logement populaire

*réalisée par les architectes W. Vetter, F.A.S., S.I.A. & J.-P. Vouga, S.I.A., pour la S. I. Bellevue-Montoie, à Lausanne,
exécutée par la Société coopérative de menuiserie de Lausanne et par C. O. B. A. L., Coopérative des ouvriers du bâtiment de Lausanne.*

La cuisine présentée ici a été exposée, entièrement équipée, au Salon de l'Œuvre, en mars 1949, à Genève. Elle est destinée à un groupe de deux immeubles, comportant quarante logements, qui se construisent actuellement à Lausanne avec l'appui de subventions communales, cantonales et fédérales. Ces logements sont desservis par des galeries de circulation extérieures qui présentent l'avantage d'une incontestable économie (deux cages d'escalier pour quarante logements) au prix, peut-être, d'un inconvénient : la circulation des locataires devant les fenêtres des voisins. Pour y remédier dans une certaine mesure, nous n'avons ouvert les fenêtres donnant sur cette galerie qu'à partir de la hauteur de 1 m. 80 au-dessus du sol, cependant qu'un élément fixe, que nous prévoyons en béton translucide, donnera dans les cuisines un abondant éclairage sur la table de travail de la ménagère.

Il n'est pas indiqué que la famille prenne ses repas dans la cuisine même, surtout si cette dernière prend jour sur une galerie. Aussi avons-nous prévu la table familiale dans la pièce de séjour, dans l'angle se trouvant à proximité immédiate de la cuisine à laquelle elle est contiguë. Une large porte a ainsi été ménagée dans la paroi qui les sépare, permettant à la ménagère d'assurer le service des repas, de surveiller les jeux de ses enfants dans la pièce de séjour et jusque sur le balcon, sans sortir de sa cuisine. Cette porte assure, de plus, une abondante ventilation transversale précieuse pendant les périodes de chaleur grâce au fait que le groupe des deux pièces, cuisine et pièce de séjour, occupe toute la largeur de l'immeuble (d'une façade à l'autre).

Au point de vue de son équipement, cette cuisine a fait l'objet d'études assez poussées qui ne vont cependant pas au-delà des disponibilités actuelles du marché suisse des appareils de série. C'est ainsi qu'à l'inverse de cuisines présentées en France ou en Angleterre nous n'avons, par exemple, même pas cherché à grouper l'évier, le fourneau et la table de travail sous une

seule plaque d'acier inoxydable, que l'industrie suisse de série ne fabrique pas encore. Les diverses opérations de la cuisine se font le long d'une seule paroi occupée par l'évier en acier inoxydable auquel est ajustée, à l'endroit du radiateur, une grille porte-linge et dont un meuble occupe le dessous. Le fourneau de cuisine lui fait suite, puis vient la table de travail où la ménagère travaille assise, un corps de tiroirs et le garde-manger. Des tiroirs à épices, une niche pour le matériel de nettoyage complètent cet équipement. La vaisselle est serrée dans une armoire faisant face à l'évier.

Comme nous l'avons dit, cette cuisine a été étudiée pour un logement populaire, d'où sa simplicité. L'office chargé du contrôle de l'emploi des subventions a imposé, pour des raisons d'économie, le remplacement de l'évier inoxydable par un évier ordinaire et la suppression de tout le meuble visible à droite de la cuisinière. Il est certes normal qu'un contrôle soit exercé, pour écarter les mauvaises solutions, refréner tout luxe inutile ou la fantaisie des architectes. Mais il serait regrettable que seules les solutions de facilité et de routine trouvent grâce aux yeux des commissions de contrôle. Et, à ce point de vue, les observations visant, d'une part, à la suppression de la porte de communication entre la cuisine et la pièce de séjour et, d'autre part au remplacement de l'élément de béton de verre par une fenêtre ordinaire enlèvent tout intérêt à notre étude sans qu'aucune économie réelle en résulte. L'octroi de subventions est nécessaire pour l'édification de logements populaires auxquels l'entreprise privée ne s'est jamais intéressée et ne s'intéressera jamais. Il ne faudrait cependant pas laisser supposer que la simplicité, de rigueur dans la construction de ces logements, soit synonyme de médiocrité et que leur érection ne donne plus lieu à aucun perfectionnement, à aucune étude architecturale. Le vaste champ d'expérience qu'est, dans ce domaine, l'Europe actuelle est là pour nous affirmer le contraire.

Informations

Société coopérative d'habitation, Lausanne — Avis important à nos locataires

Nous avons eu l'occasion de constater, ces derniers temps, que plusieurs locataires aèrent *beaucoup trop longtemps* leurs chambres, et se plaignent ensuite de chauffage insuffisant !

Nous rappelons que, par temps froid, une aération de *5-10 minutes* est parfaitement suffisante, quitte à la renouveler une ou deux fois pendant la journée.

Il est particulièrement recommandé de ne pas aérer avant 10 heures, car la température extérieure est moins basse à ce moment qu'à 7 ou 8 heures.

En aérant trop longtemps, *on refroidit les murs des chambres et on empêche tout l'appartement de se réchauffer rapidement*, sans compter que l'on refroidit les logements voisins *dessus et dessous*.

Nous exercerons un contrôle sur l'observation de ces prescriptions.

Le 23 janvier 1950.

Le Comité de direction.

N. D. L. R. — Voir, au sujet du chauffage, l'article que nous publions en page 21 du présent numéro.

Logement et familles

L'Union internationale des organismes familiaux (U. I. O. F.), dont le Conseil général s'est réuni à Rome le 24 septembre, a adopté la résolution suivante sur la proposition de la délégation britannique :

« Convaincue que la vie de famille est la véritable base sur laquelle on peut bâtir une société stable, l'U. I. O. F. s'inquiète vivement de l'actuelle crise du logement qui oblige des millions de familles à vivre dans des conditions menaçantes pour la santé, le bonheur et la dignité de l'humanité ; l'union demande à ses organismes membres d'insister auprès de leurs gouvernements respectifs afin que ceux-ci placent la question du logement au premier plan de leur programme d'action sociale. Il importe notamment : par un emploi mieux concerté du temps, du travail et des matériaux, de se fixer un but répondant réellement aux nécessités de l'heure présente ; en projetant de nouvelles constructions, de tenir compte des besoins des familles nombreuses ; de créer un moteur d'action en décourageant la propriété du foyer et en promouvant l'initiative privée dans l'industrie du bâtiment, tout en la soumettant aux garanties nécessaires. »

(H. S. M.)

Construction et aménagement d'habitations familiales

Les Caisses d'allocations familiales françaises déploient une grande activité sociale. Le problème du logement les préoccupe à juste titre, non seulement quant au financement de la construction, mais aussi en ce qui concerne l'aménagement intérieur des habitations. Ces institutions ont le désir de favoriser l'amélioration des conditions d'utilisation des habitations en apportant leur concours pour l'installation de l'équipement familial (ameublement, appareils sanitaires et ménagers) et de l'équipement social collectif (jardins d'enfants, centres sociaux, services divers). Toutefois, si ces objectifs sont inscrits à leur programme, elles voueront d'abord, dans les années à venir, leurs efforts à l'œuvre de construction proprement dite, qui s'impose au premier chef. Dans le domaine de l'information et de l'éducation des familles pour tout ce qui concerne l'amélioration des conditions d'habitation, le rôle des Caisses d'allocations familiales peut être important.

(H. S. M.)

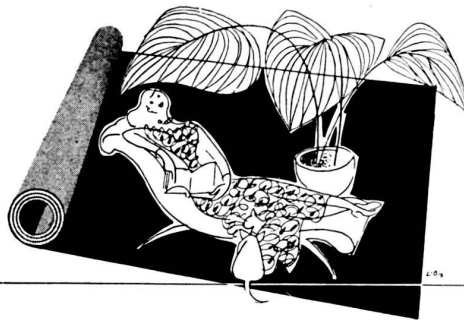
Quelle température faut-il avoir dans la pièce de séjour ?

Cette question a toujours été très discutée et il sera toujours difficile de lui donner une réponse générale. Certaines personnes ont besoin de plus de chaleur que d'autres et, finalement, ce sera le besoin personnel qui décidera de la température du living-room. Pour pouvoir tenir compte de tous les désirs particuliers, il faudrait un système de chauffage qui puisse être adapté à chacun. Le chauffage par appartement a, lui, ce grand avantage, et c'est là une des raisons pour lesquelles les locataires préfèrent, aujourd'hui encore, les appartements avec le chauffage par poêle ou le chauffage par appartement à un appartement moderne rattaché au chauffage à distance, malgré l'obligation, dans le chauffage individuel, de porter soi-même son charbon et de se salir les mains.

Pour des raisons d'hygiène et de commodité, on trouve de plus en plus, surtout dans les villes, l'appartement chauffé par chauffage central, c'est-à-dire par un système où une centrale dessert un nombre plus ou moins grand de logements. Ce système prend donc le pas sur le chauffage par poêle individuel, malgré son prix d'installation et d'entretien beaucoup plus élevé.

Dans l'appartement rattaché au chauffage central, il est impossible de tenir compte des désirs particuliers en ce qui concerne la température de la pièce de séjour. Dans ce cas, la question : « Quelle température y faut-il avoir ? », doit être résolue de façon telle, que la chaleur donnée convienne à la majorité des locataires. Mais alors, où donc se trouvent les désirs et les besoins de cette majorité ? Pour y répondre, il faut savoir que la température d'une pièce doit convenir avant tout à la santé et, en outre, que le coût du chauffage ne doit pas être trop élevé.

En général, la température du living-room, dans l'appartement chauffé par chauffage central, peut être inférieure à celle du living-room de l'appartement chauffé individuellement, car, dans le premier cas, toutes les pièces sont chauffées simultanément, tandis que, dans le second, toutes les autres pièces doivent être chauffées par un seul et même fourneau situé dans le living-room. Au point de vue santé, on peut dire que la température de 17 à 19° est judicieuse. Une température plus élevée rendrait les habitants sensibles au froid ; de plus, elle les engagerait à se vêtir trop légèrement dans leur appartement : en en sortant, ils auraient vite fait de prendre froid. Un petit fait qui date de la guerre, nous montre que de tels rapports existent vraiment. Par suite de la grande pénurie de combustibles, les appartements chauffés par chauffage central ne pouvaient guère être tempérés



Ombré 80

... la nouvelle couleur ! Son nom est déjà une indication : l'Ombré 80 est assez foncé. Ni noir, ni brun, ni gris, il est un heureux mélange de ces couleurs. La structure et les nuances de cette création entièrement nouvelle sont très discrètes ; de là ses possibilités d'emploi quasi illimitées. Dans les maisons modernes à grandes fenêtres et parois claires, on peut obtenir d'excellents contrastes. Les tapis de toutes espèces et de toutes couleurs, les rideaux — rouges, verts ou bleus — sont agréablement mis en valeur par un sol recouvert d'Ombré 80. La fabrique de linoléum de GIUBI-ASCO prouve par sa série Ombré qu'elle est toujours progressiste et sait s'adapter. L'Ombré se fait en différentes couleurs : brun, rouge, vert, bleu et dans les demi-teintes pastel.

pro Linoleum

LES MAISONS DE LA BRANCHE VOUS RENSEIGNERONT GRACIEUSEMENT.

qu'à 12 ou 14° au maximum, ce qui conduisait nécessairement leurs locataires à mettre des habits plus chauds. Cette basse température a endurci les gens, et notre médecin nous a raconté qu'alors les maladies par refroidissement ont été nettement moins nombreuses qu'avant. Que cela soit un petit rappel à ceux qui s'imaginent être au bord de la tombe quand règne chez eux une température inférieure à 25° !

Pour le living-room, la température de 17 à 19° est considérée en général comme base du calcul technique du chauffage. La surface des radiateurs, dans les pièces d'habitation, n'est pas établie d'après des sentiments personnels, mais, bien au contraire, calculée d'après des données précises.

Où mesure-t-on la température ? Cette question est de la plus grande importance, car, que l'on mesure la température près du radiateur, de la porte, ou de la fenêtre, les résultats ne seront jamais les mêmes. La température de la pièce, c'est-à-dire la température moyenne, doit se mesurer au milieu.

On se fait souvent une fausse conception de l'efficacité du chauffage central. Tel locataire, par exemple, croit que son appartement étant situé assez loin de la centrale de chauffe, son living-room sera moins chaud que celui des appartements placés plus près. Ce n'est pourtant jamais le cas, car, en établissant l'installation de chauffage, il a fallu tenir compte des circonstances particulières dans le calcul des surfaces de radiateurs comme dans le réglage de l'eau de circulation. De même, on a également tenu compte des différences provenant du fait que le logement est au rez-de-chaussée, dans les étages intermédiaires ou dans les étages mansardés. Une installation de chauffage bien calculée et bien exécutée ne montre dans les appartements situés différemment que de très petites variations de température, à condition, évidemment, que les exigences remplies par les calculs soient aussi remplies par les locataires. En parlant de ces derniers, on entend la pose des doubles vitrages en hiver, de courtes aérations, la fermeture obligatoire de la porte d'entrée, des fenêtres de la cage d'escalier ou de la cave et du grenier. Malheureusement, on commet toujours beaucoup de « péchés » dans ce domaine, ce qui n'empêchera pas, d'ailleurs, de mettre toute la faute sur le compte du chauffage lui-même.

Le bien-être dans l'appartement chauffé par chauffage central ne dépend pas seulement de la température des pièces, mais surtout du climat d'habitation. L'humidité y joue un rôle très important, comme, également, la poussière dans l'air, etc. Un bon climat peut être atteint

par des moyens très simples : on aérera toutes les pièces plusieurs fois par jour, peu de temps, mais à fond : le mieux sera de le faire par courant d'air. Dans toutes les pièces, il faudra également enlever soigneusement la poussière, surtout sur les radiateurs, qu'on nettoiera tous les deux ou trois jours au moyen d'un chiffon humide. Les humidificateurs de tous les systèmes ne servent en général pas à grand-chose : ils seraient même plutôt nuisibles, en dégageant trop d'humidité. Beaucoup de dégâts, comme des papiers peints moisissés ou un mobilier qui « travaille », résultent de l'influence de ces humidificateurs. Ils ne sont pas à recommander pour un bon climat d'habitation.

Le chauffage central est une découverte de grande valeur, mais il ne constitue pas un système qui créera automatiquement un climat favorable. Toutefois, en prenant un certain nombre de mesures raisonnables, ce but sera atteint malgré tout.

Extrait de *Das Wohnen*.

Dessinateurs et techniciens du canton de Vaud

Notre groupement s'est réuni en assemblée générale le 9 décembre 1949, sous la présidence de M. P. Duplan, président. Au cours de cette réunion, le comité sortant a été réélu à l'unanimité : président : P. Duplan, route de Berne 13, Lausanne ; vice-président : R. Reguin ; trésorier : A. de Kœnel ; secrétaire : G. Bertholet, avenue de Sévery 2, Lausanne.

Puis, notre président traduit l'activité de notre groupement au cours de l'année 1949, activité qui fut entièrement consacrée par le comité à la mise au point des clauses du contrat collectif actuellement en discussion avec le Comité patronal.

A part ces travaux, le comité a mis au point un programme de conférences techniques et artistiques, de sorties instructives, s'échelonnant jusqu'en juin 1950.

Avec cela, le comité espère que bon nombre de dessinateurs et techniciens viendront grossir les rangs de notre groupement qui, pour eux, consacre tous ses efforts pour l'élaboration d'un contrat de travail également nécessaire dans notre belle profession. G. B.

Rectifications

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur le fait que l'article intitulé « Le stade de Champel, à Genève », paru dans notre numéro 12, 1949, nous avait été obligeamment communiqué, ainsi que les clichés, par « Eternit-Propagande », à Niederurnen.

On nous signale que le prix du volume : *Organische Stadtbaukunst*, que nous avons annoncé dans notre dernier numéro, est de 40 fr. 70. (Représentant : M. H. Albisser, Weinbergstrasse 15, Zurich.)

Les ménagères britanniques l'emportent sur le ministre de la santé à propos de la hauteur des tables de cuisine

Plusieurs milliers de ménagères britanniques viennent de l'emporter sur le gouvernement, en ce qui concerne la hauteur la plus pratique que doit avoir la table de la cuisine.

Le ministre de la santé, dans une publication officielle, *Le Manuel du Logement*, conseillait aux fabricants et aux autorités locales la hauteur idéale de « 3 pieds » (91 cm. 40).

Mais une ligue féminine, groupant plusieurs organisations, a décidé, après de longues discussions, que le ministre avait tort.

« Une quantité de recherches, ont-elles déclaré, ont été faites pour découvrir la meilleure hauteur des bancs d'usine, alors que personne n'a jamais fait un travail similaire au profit de la ménagère. »

Aussi décidèrent-elles de le faire elles-mêmes.

Devant une assistance féminine nombreuse, on plaça sur une table, quatre récipients et quatre planches à pâtisserie, et chaque planche fut placée, à l'aide de livres, à des hauteurs différentes.

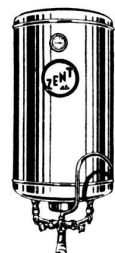
On demanda ensuite à chaque femme présente d'essayer de pétrir une pâte dans le récipient et de dire à quelle hauteur elle préférerait travailler dans sa propre cuisine.

La réponse moyenne fut, non pas trois pieds, mais environ deux pieds huit pouces (81 cm. 16).

Après avoir étudié pendant un certain temps, le rapport présenté par la ligue, le ministre de la santé vient de déclarer : la hauteur indiquée concorde avec d'autres témoignages que nous avons reçus. Une édition, revue et corrigée du *Manuel du Logement* sortira bientôt et recommandera la hauteur de 81 cm. 16.

Le secrétaire de la ligue a déclaré à son tour : « Il y aurait bien d'autres recherches à faire dans le même domaine. »

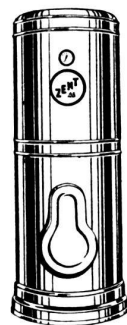
Quant aux fabricants, pour le moment, ils semblent décidés à s'en tenir à la hauteur de trois pieds pour les tables de cuisine, contre l'avis de leurs clientes...



Pour la préparation d'eau chaude dans les appartements, hôtels, hôpitaux, asiles, etc., exigez les chauffe-eau électriques ZENT.

30 ans d'expérience

Chauffe-eau mural
de 20 à 200 l pour appartements



Chauffe-eau sur soie
de 150 à 3000 l

Chauffe-eau Magro
de plusieurs milliers de litres pour grands établissements

Chauffe-eau système Weeco-Zent
combinés avec le chauffage de 75 à 2000 l

Renseignements chez les électriciens et à la fabrique

ZENT S.A. - BERNE
OSTERMUNDIGEN TÉLÉPHONE (031) 4 12 11

La Pologne favorise la construction privée de logements ouvriers

L'importance des crédits consentis pour la construction de maisons ouvrières sous la direction de l'Entreprise d'habitations ouvrières n'est cependant pas en mesure de satisfaire immédiatement à la totalité des besoins de logements. Aussi se développent spontanément dans les banlieues des grandes villes industrielles de Pologne des colonies de petites maisons individuelles construites par les ouvriers à l'aide de leurs économies. Le gouvernement a décidé d'encourager ce mouvement par l'octroi, en 1949, de 300 millions de zlotys de crédits, répartis aux travailleurs des entreprises dépendant de l'ancien Ministère du commerce et de l'industrie (transformé depuis en six ministères distincts). Ces fonds sont déposés à la Banque d'investissement et les demandes de crédits doivent être adressées soit aux comités d'entreprises, soit aux syndicats locaux qui les transmettent après avis aux organisations syndicales régionales.

Des crédits sont accordés pour les remises en état de maisons inhabitées à condition que les sommes ne dépassent pas 40 % de la valeur des maisons, pour la remise en état des maisons habitées et gravement endommagées à concurrence de 30 % de la valeur de l'immeuble et pour l'achèvement des travaux en cours à concurrence de 50 % des frais de construction.

Les crédits sont accordés pour 85 % aux ouvriers et pour 15 % aux travailleurs intellectuels, sans pouvoir en aucun cas dépasser 500 000 zlotys par personne. Ils sont remboursables en dix ans sans intérêt. Les crédits consentis sont payés par la Banque d'investissement au fur et à mesure de l'avancement des travaux, après remise des documents techniques et juridiques.

Pour l'instant, ainsi qu'en témoigne la modicité des sommes jusqu'à présent accordées, ce n'est qu'une expérience. On prévoit, en revanche, pour 1950 et les années suivantes, l'octroi de sommes beaucoup plus importantes permettant la construction de cités ouvrières composées de pavillons pour une ou deux familles. Cette année, l'action s'est bornée à aider les travailleurs ayant déjà leurs propres maisons, et ne disposant pas de sommes suffisantes pour les réparer ou les achever.

Les ventes de machines à laver sont en hausse aux Etats-Unis

Les ventes de machines à laver à usage ménager aux Etats-Unis ont atteint en juin 272 200 unités, soit le chiffre mensuel le plus élevé pour 1949, contre 214 000 pour le mois de mai et contre 386 685 pour juin 1948.

Les ventes de machines à repasser se sont élevées à 20 600 unités contre 19 000 et 32 767 unités pour les mêmes mois respectivement.

Bibliographie

La Menuiserie. Vol. I. *Les Portes*, par Fritz Spannagel. (Editions Otto Maier, Ravensbourg.)

Une œuvre maîtresse en matière de menuiserie. Cet ouvrage très complet est, pour le menuisier, l'entrepreneur, l'architecte et pour tout spécialiste, une source inépuisable d'enseignements pratiques.

On y trouve tout d'abord un intéressant exposé sur la structure des différents bois, les possibilités qu'offre leur emploi dans la menuiserie, ainsi que leur comportement à l'usage.

Plus loin, ce seront des instructions et des conseils pour les chantiers, le stockage des bois, le séchage naturel et artificiel et les notions fondamentales du collage.

Un chapitre traite des « Principaux éléments des portes intérieures et leur assemblage ». C'est une occasion pour l'auteur de nous prouver sa compétence non seulement comme entrepreneur, mais aussi comme praticien.

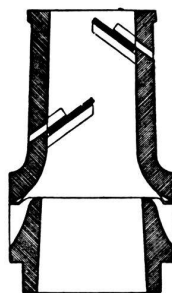
Au chapitre « Garnitures », nous passons en revue tout ce qui touche cette matière, les différents cas étant exposés objectivement. Le serrurier trouvera ici autant d'enseignements que le menuisier.

La partie la plus importante de cet ouvrage touche au côté artisanal de la construction des portes et envisage de ce fait aussi bien les problèmes esthétiques que techniques.

Un volume de 512 pages, 22,5 x 29,5 cm., 1813 illustrations et photos. Prix : 65 marks.

Le Livre du Mur. (Das Mauerbuch.) Par Anton Behinger et Franz Reik. (Editions Otto Maier, Ravensbourg.)

Nous trouvons aujourd'hui des ouvrages spécialisés sur presque toutes les professions ou métiers manuels. Cependant, il manquait



- Economie de combustible
- Réduction des frais d'entretien
- Tirage parfait par tous les temps

Trois avantages de la nouvelle **cape de cheminée** brevetée **Aurore**

Jules Lietta

Lausanne case ville 1728 Tél. 2 23 90
Chantier : Ch. des Plateires 13, Pully



MENUISERIE ET
ÉBÉNISTERIE
MODERNES
S. A.

LAUSANNE
LA PERRAUDETTAZ
CHEMIN DU LEVANT
Téléphone 3 10 11

Travaux soignés en tous genres
Bâtiments, Magasins, Bureaux,
Ouvrages d'Art,
Réparations, Transformations.

Les grands spécialistes en

TAPIS
LINOLÉUM
PARQUET-LIÈGE
Sols en caoutchouc



P. König & Cie.

Bâtiment Ciné Rex, Petit-Chêne

LAUSANNE Tél. 2 55 41

ENTREPRISE GÉNÉRALE

ED. GUÉNOD S. A.

GENÈVE Rue des Plantaporrêts 8
BEX Rue du Marché

BATIMENT TRAVAUX PUBLICS

Maçonnerie - Gypserie - Peinture

BÉTON ARMÉ

Réparations et entretien d'immeubles